



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 700

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

DEVELOPPEMENT DU SCHEMA INFORMATIQUE

**FOURNITURE D'UNE SOLUTION DE PREPARATION BUDGETAIRE COLLABORATIVE -
SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE**

Considérant que la Direction des finances de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane a besoin d'acquérir une solution de préparation budgétaire collaborative,

Considérant que la société Manty Data Europe, ayant son siège social à Paris (75013), 198 Avenue de France, dispose de toutes les compétences nécessaires pour assurer ce besoin,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il y a lieu de signer un bon de commande pour un montant de 19 000 € HT et pour une durée de 1 an à compter de la mise en service,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un bon de commande pour la fourniture d'une solution de préparation budgétaire collaborative, avec la société Manty Data Europe, ayant son siège social à Paris (75013) 198 Avenue de France pour un montant de 19 000 € HT et pour une durée de 1 an à compter de la mise en service.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 SEP. 2024**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 SEP. 2024**

Et de la publication le : **27 SEP. 2024**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



Stéphane Didier

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



Stéphane Didier